



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement**

**FICHE DE POSTE
Compatible RenoïRH**

**Intitulé du poste : Adjoint au chef de l'unité Pilotage des projets
Environnementaux (H/F)
N° du poste : 1139760222**

Cotation du poste	Cat B - Groupe .2
Catégorie	B/B+ technique
Famille d'emploi	Aménagement, urbanisme et paysage
Emploi	Chargé / Chargée de prestations pour les collectivités au titre de la solidarité
Correspondance RIME	Territoire et développement durable - Chef de projet ingénierie publique
Direction/Service/Sous-dir/Bureau ou autre décomposition de l'organigramme	DEAL976 / Service d'appui aux équipements collectifs/ Unité Pilotage des Projets Environnementaux
Localisation	M'tsapéré – 97600 MAMOUDZOU

Contextes pro :

L'essor démographique important de Mayotte sur un territoire restreint exposé à la plupart des risques naturels majeurs au climat tropical ainsi que la mutation rapide du mode de vie de ses habitants rendent prégnantes les problématiques de gestion des eaux pluviales, de traitement des eaux usées, d'alimentation en eau potable et de gestion et traitement des déchets.

Le SAEC apporte son appui technique et son expertise en assistance aux maîtres d'ouvrages publics .

L'unité pilotage des projets environnementaux (UPPE) est constituée de 5 agents (1 chef d'unité (A), 1 adjoint (B), un chargé de mission Déchets (A) et 2 chargés d'opération (B)). Elle intervient en conduite d'opération sur des projets liés à l'environnement (action 5 du Contrat de Projet Etat-Mayotte : consolider les bases d'un développement durable du territoire).

Missions :

- ◆ Assister le responsable de l'unité dans ces fonctions d'encadrement ;
- ◆ Assurer son intérim en cas d'absence ;
- ◆ Aider les collectivités à répondre aux besoins en termes d'environnement
- ◆ Pilotage de l'activité d'assistance à maîtrise d'ouvrage renforcée et de conduite d'opérations pour les opérations suivantes:
 - traitement des déchets : construction de déchetteries, mise en conformité des anciennes décharges
 - assainissement des eaux pluviales : mise en œuvre de la programmation de travaux des schémas directeurs communaux
 - alimentation en eau potable : protection de la ressource en eau et augmentation de la production (usines de dessalement, forages)
 - assainissement des eaux usées : réhabilitation de micro-stations, assainissement non collectif
 - autres opérations à caractère environnemental

Liaison hiérarchique :

Sous la responsabilité du chef de l'unité PPE

En interne DEAL : collaboration étroite avec les autres services, équipe de direction et avec l'ensemble des services de l'État ;

En externe : communes de Mayotte, syndicats intercommunaux, Conseil départemental, bureaux d'études et les entreprises.

Compétences :

Compétences techniques	<ul style="list-style-type: none">✓ Connaissances techniques dans le domaine des infrastructures réseaux et voiries, de la prévention des risques, et de la ressource en eau ;✓ Connaissances de la conduite d'opération au sens de la loi MOP, du code des marchés publics, loi sur l'eau, études réglementaires ;✓ Maîtrise des logiciels de bureautique ;✓ Maîtrise des logiciels Pram Akai, MSPProject et Mapinfo ;✓ Permis de conduire.
Compétences transversales	<ul style="list-style-type: none">✓ Conduite de Projets ;✓ Qualités de synthèse ;✓ Sens de l'organisation ;✓ Rigueur et déontologie ;✓ Procédures comptables.
Compétences relationnelles	<ul style="list-style-type: none">✓ Travail en équipe ;✓ Qualités relationnelles et humaines fortes ;✓ Grande capacité d'initiative ;✓ Sens de la pédagogie ;✓ Disponibilité ;✓ Dynamisme.
Modes d'acquisition	Expérience professionnelle et mise en situation, compagnonnage et formation continue

Conditions :

Matérielles	Horaires et saisonnalités	Conditions particulières
<p><u>À disposition :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- un bureau- pool véhicules de service.	<p>Horaires variables selon Règlement Intérieur</p>	<p>Les fonctionnaires affectés à Mayotte, bénéficient d'une majoration du traitement instituée par le décret n° 2013-964 du-28-octobre-2013.</p> <p>Depuis le 01 janvier 2017 cette majoration est de 40 %.</p> <p>Les fonctionnaires ayant leur centre d'intérêts matériels et moraux à Mayotte ou hors Mayotte, affectés à Mayotte à compter du 01 janvier 2017, bénéficient de l'indemnité de sujétion géographique instituée par le décret n° 2013-965 du 28 octobre 2013, correspondant à 20 mois du traitement indiciaire de base, versée en 4 fractions annuelles égales, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ 1ère fraction à l'installation sur le nouveau poste ;▪ 2^{de} fraction à la fin de la deuxième année ;▪ 3^e fraction à la fin de la troisième année ;▪ 4^e fraction au bout de quatre ans de service. <p>Cette indemnité est versée aux fonctionnaires dont la précédente résidence administrative était située hors de la Guyane, de Saint-Martin, de Saint-Pierre-et-Miquelon de Saint-Barthélemy ou de Mayotte.</p>

Contacts :

Steeves GUY, adjoint au chef du service Appui aux Équipements Collectifs

au 02 69 64 83 72 – 06 39 29 67 48

Courriel : steeves.guy@developpement.durable.gouv.fr

Frédéric THOMAS, chef du service Appui aux Équipements Collectifs

au 02 69 60 92 49 – 06 39 69 45 48

Courriel : frederic1.thomas@developpement-durable.gouv.fr

PS : poste vacant au 01/08/2023